



Direction Générale des  
Services

Service de l'Etat Civil

## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Réception Préfecture

094-219400686-2023	0526
ARR23P	0892 DGS026
Date transmission :	26 MAI 2023
Date réception :	26 MAI 2023

**Le Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-27, L 2122-30 et R 2122-8,

**Vu** le Code du service national, et notamment ses articles L. 111-1 et suivants et R. 111-1 et suivants,

**Vu** l'instruction générale du 5 janvier 2004 relative aux opérations de recensement en vue de l'exécution du Service National,

**Vu** les dispositions du livre premier de la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du Service National et du décret n° 98-180 du 17 mars 1998 portant application de la partie législative du Code du Service National,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020, nommant Madame Aurélie JAFFREZIC, Adjoint administratif, affectée au service de l'état civil

**Considérant** qu'il y a lieu, pour assurer une bonne gestion des services et la continuité du service public, de prévoir des délégations de fonction du Maire aux fonctionnaires municipaux statutairement autorisés, pour :

- La signature des documents relatifs aux opérations de recensement en vue de l'exécution du Service National,
- La légalisation des signatures,
- La certification matérielle et conforme des pièces et documents destinés à l'étranger

### ARRETE

**ARTICLE I :** Donne délégation, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, des adjoints et de la responsable du service de l'Etat Civil sous mon contrôle et ma responsabilité,

- à Madame Aurélie JAFFREZIC, Adjoint administratif, affectée au service de l'état civil pour :

Service : DGS

Domaine : Délégation de fonction

Nomenclature : 5.5.3

Date de publication électronique : 26 MAI 2023

Hôtel de Ville

Téléphone : 01 45 11 65 65

Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à

Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX

